

DISCOURS DEVANT LA COMMISSION EUROPEENNE

Frédéric Thiriez

INTRODUCTION

J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à vous en tant que Vice-Président de l'EPFL.

Le football européen est en train de vivre un moment important de son histoire. Un moment important pourquoi ? Parce que dans un même temps, nous sommes en train d'assister à une prise de conscience et à une prise de décision.

Prise de conscience comme en Angleterre, qui a décidé avant-hier d'adopter un contrôle de gestion pour ses clubs. C'est la régulation nationale, comme elle fonctionne déjà depuis plus de 10 ans en France, mais aussi en Allemagne, et dans d'autres pays comme la Belgique, les Pays-Bas ou encore la Suisse, l'Autriche et d'autres encore.

Je tiens ici à vous rappeler le rôle joué par l'EPFL dans cette prise de conscience. Ce travail s'est exprimé à travers la Déclaration des Principes sur l'avenir du football professionnel en Europe. Cette Déclaration a constitué un document historique fixant les priorités et les engagements communs des ligues européennes, notamment dans le domaine financier.

A cet effet, une Task Force sur la Gouvernance financière au niveau national a été rapidement mise en place aboutissant à un rapport de synthèse reflétant son remarquable travail, et qui vous sera distribué aujourd'hui.

Prise de décision au Conseil stratégique de l'UEFA. C'était le 2 septembre dernier, puis au Comité exécutif il y a 48h. Sûrement aurait-il été plus commode

de se contenter de belles paroles, mais toutes les familles du football européen, unanimes, sont passées à l'acte. Les ligues, les clubs, les joueurs, les fédérations, unis dans un même élan salvateur, ont adopté le principe d'un fairplay européen. C'est la régulation internationale. Et aujourd'hui, devant vous, je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements pour soutenir et légitimer cette démarche.

Pour reprendre les mots de Michel Platini, le président de l'UEFA, "*le fairplay financier est crucial pour la pérennité financière du football européen*". Karl-Heinz Rummenigge, président de l'Association européenne des clubs et ancien immense joueur comme Michel Platini, a quant à lui salué un accord destiné, je cite, à "*guérir le football*". Je veux ici, au nom de l'EPFL, le remercier pour sa contribution.

C'est une avancée décisive qui signifie davantage d'équité dans les compétitions et une plus grande transparence dans les comptes des clubs. Aujourd'hui, devant vous, je parlerai d'une nouvelle donne, d'un *New Deal* du football !

Bien qu'il ne soit pas une activité économique comme une autre - c'est la spécificité du sport - le football n'échappe pas aux réalités de l'économie, et donc aux effets de la crise financière. Il y a aujourd'hui, ici et là, des endettements et des déficits vertigineux. Dans une même compétition on trouve des clubs gérés de manière transparente et rigoureuse, et d'autres dangereusement endettés et chroniquement déficitaires. De sorte qu'aujourd'hui, l'équité sportive n'est plus assurée. Le fairplay financier, que l'ensemble du monde sportif appelle de ses vœux, c'est la garantie de protéger les clubs ainsi que les compétitions.

Protéger les clubs car le principe de base énoncé par Michel Platini est simple : on ne peut pas de façon répétée dépenser plus que ce qu'on gagne.

Protéger les compétitions car l'équilibre financier est nécessaire à l'équilibre sportif donc à l'intérêt de la compétition. Mais aussi à sa continuité même : un club qui démarre la compétition doit garantir qu'il peut aller jusqu'au bout sans faire défaut.

Enfin, il faut que nous mettions tout en œuvre pour lutter contre les excès. Ils ne sont pas compréhensibles pour notre public. Ils ne donnent pas le bon exemple. La place du football dans la société, son rôle social, sa fonction universelle, nous oblige à faire toujours plus et mieux.

Il faut saluer ici les efforts de toutes les parties prenantes, EPFL, ECA, et UEFA pour faire en sorte que ce projet prenne corps. Du reste, l'organisation de cette conférence est bien le signe de cette prise de conscience et de cette volonté d'aller de l'avant.

EXPOSE

Le fair-play financier constitue un progrès considérable (I), mais nous avons encore du pain sur la planche dans les mois qui viennent (II).

I - Un progrès considérable

Il s'agit pour les clubs d'être en mesure d'honorer leurs engagements, y compris envers les autres clubs. On sait aujourd'hui que certaines indemnités de transferts ne sont pas payées ou payées avec retard, ainsi d'ailleurs que les rémunérations de certains joueurs.

La solution passe notamment par la rationalisation des dépenses. La maîtrise de la masse salariale par la limitation du nombre des joueurs sous contrat est une des pistes que nous devons examiner.

Le fair-play financier passe également par le contrôle de la dette et une capitalisation suffisante des clubs.

Pour ce faire, il faut une discipline financière forte et une transparence financière totale.

Le fair-play financier doit aussi encourager les clubs à investir sur le long terme dans les infrastructures et la formation, et favoriser l'arrivée de "bons" investisseurs.

Bref, il s'agit donc d'un progrès considérable, décisif vers plus d'équité dans les compétitions européennes. L'équilibre financier est nécessaire à l'équilibre sportif. La vérité est que le football est une affaire trop sérieuse pour être laissée au libre jeu des forces aveugles du marché !

II - Nous avons du travail pour les mois qui viennent

Le fair-play financier, c'est la mise en place d'un certain nombre de règles financières pertinentes et applicables à tous les clubs participant à une compétition européenne, ainsi que d'organismes de contrôle et de sanctions. Sur ces deux points, nous allons travailler avec l'UEFA et les clubs.

a) Les règles

Tout d'abord, la règle de l'équilibre financier à 3 ans : un club qui serait en déficit d'exploitation, c'est-à-dire qui aurait dépensé plus qu'il n'a eu de recettes, disposerait alors de 3 saisons pour rétablir l'équilibre.

Il pourrait rétablir l'équilibre, soit en augmentant ses recettes, soit en diminuant ses dépenses, soit en bénéficiant de l'apport de ses actionnaires, soit par une combinaison de ces trois solutions.

La question du niveau de l'apport des actionnaires doit encore faire l'objet de discussions et de réflexion afin de lutter contre les apports abusifs, mais sans décourager les bons investissements dans le football.

Au-delà de la règle de l'équilibre financier à 3 ans, un certain nombre de mesures concrètes et de ratios financiers, classiques dans la vie des affaires, sont actuellement étudiés, car il n'y a pas de raison que le football ne modernise pas lui-aussi son approche de gestion.

Ces mesures concernent aussi bien les retards de paiement, la limitation de la masse salariale, le niveau d'endettement maximal, le nombre de joueurs sous contrat et le nombre de joueurs prêtés.

Des ratios propres à l'activité footballistique doivent être également créés : on pourrait par exemple définir un niveau d'endettement maximal tolérable en fonction des revenus ou des fonds propres du club.

On pourrait aussi limiter la masse salariale à 65% des revenus du club, limiter à 25 le nombre de joueurs professionnels sous contrat, et par contre ne pas limiter les joueurs en formation.

En ce qui concerne les joueurs prêtés, leur situation doit être clarifiée, et leur nombre éventuellement limité à 3 par exemple.

Evidemment, pour un bon contrôle de ces critères, la situation de trésorerie devra être suivie afin de s'assurer que les clubs disposent des moyens financiers suffisants pour couvrir leurs besoins de trésorerie.

b) L'organisation pratique du contrôle

Le fair-play financier sera confié à un Panel d'experts de 12 membres indépendants, composé des meilleurs juristes et experts-financiers. Ce panel sera présidé par une personnalité européenne de renom, puisqu'il s'agira de l'ancien Premier Ministre Belge, Monsieur Jean-Luc Dehaene.

Le Panel doit garantir l'application des procédures qui seront fixées, et assurer une surveillance permanente de la situation financière des clubs.

Par ailleurs, toute règle doit être assortie d'une sanction en cas de non-respect. Un arsenal disciplinaire adapté doit être créé. Le barème pourra aller de l'amende à la suspension des compétitions européennes en cas de récidive.

L'entrée en vigueur sera progressive sur une période transitoire de 3 ans, afin que le dispositif soit complètement en vigueur pour la saison 2012/2013.

Dans l'immédiat et dans les 9 prochains mois au plus tard, tous les acteurs concernés sont chargés de finaliser les procédures au sein de l'UEFA.

Il faudra notamment approfondir l'articulation entre le Panel européen et le système existant d'octroi de la licence UEFA par les fédérations nationales. A terme, à mon avis, le Panel ne doit pas seulement être un organe de supervision, mais doit aussi être une Commission d'octroi d'une super-licence européenne pour les clubs qualifiés en Champion's League et en Europa League.

Dans le respect du principe de subsidiarité, en revanche, seules les Ligues et les Fédérations seraient chargées du contrôle financier pour les championnats nationaux.

N'oublions pas que ce cercle vertueux créera les conditions pour attirer de nouveaux investisseurs de qualité, car ils seront rassurés par le sérieux et l'encadrement de la gestion des clubs.

Un défi nous est lancé. Relevons-le pour imposer une nouvelle discipline et une nouvelle éthique dans le football.

CONCLUSION

Vous le voyez, l'objectif est ambitieux. Mais pour que le dispositif prévu soit réellement efficace et dissuasif, j'en appelle, Mesdames et Messieurs de la Commission européenne à votre soutien, j'allais dire à votre protection. Ce soutien est indispensable pour que puisse prospérer en Europe un modèle sportif fidèle aux valeurs fondamentales et aux vertus universelles du sport que nous entendons promouvoir. Les institutions sportives peuvent peu de choses sans le soutien de l'institution politique.

Je le disais tout à l'heure, c'est le moment ou jamais, compte tenu du contexte économique pour construire ce nouveau modèle européen basé sur une gestion saine. Ceci permettra d'assurer la pérennité de nos clubs.

Au-delà, mais cela relève des Etats, il nous faudra œuvrer pour diminuer les écarts entre les législations nationales sociales, fiscales et en matière de sponsoring.

Tous les acteurs du football professionnel en sont convaincus. Je voudrais que vous le soyez également. Le football a aujourd'hui besoin de voir ses initiatives encouragées même si ses efforts peuvent, en apparence, donner le sentiment de heurter certains principes liés au libéralisme.

En réalité, l'autorégulation, au plan national comme international, vise simplement à redonner au sport toute sa crédibilité. C'est l'avenir même du football et de l'ensemble de ses acteurs qui en dépend.